

portant nomination des membres de la  
Commission chargée de vérifier la gestion  
des anciens ministres -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation  
du Gouvernement;

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés membres de la Commission chargée de vérifier la  
gestion des anciens ministres :

PRESIDENT : - Intendant Militaire Adjoint  
Isidore AMOUSSOU

MEMBRES : MM. - Moïse HOUNNOU  
Inspecteur des Affaires Administratives

-Paul GONCALVES  
Inspecteur Général des Finances

-Valère KOUKOU  
Commissaire de Police

-Géraud ALISSOUTIN  
de la Direction des Affaires Economiques

-Léonard GBAGUIDI  
Agent Judiciaire du Trésor

-Adjudant-Chef AHO Ernest  
de l'Intendance Militaire.

Article 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 2 novembre 1972

par le Président de la République,

  
Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU